



www.lechene-pyrenees-atlantiques.org

64@branche.lechene.org

NOTE D'INFO JUILLET 10

1/Contributions départementales

2/Actualités ministérielles

3/Interview de MAM dans Libération

4/Interview dans Le Figaro

***5/"Pour l'honneur de la Justice" : Tribune de
MAM dans Le Monde***

1/Contributions départementales

Le Chêne est un lieu de réflexion. Il vocation à contribuer au Débat d'Idées au sein de la majorité, et à être le pôle de rassemblement de celles et ceux qui portent les idées du gaullisme moderne.

Grâce à notre organisation départemental, il entend également jouer un rôle d'animateur local et être concrètement force de propositions et d'actions.

Le calendrier thématique fixé par le Centre national nous propose comme thème :

La France en Grand - Une Vision du Monde

Une France fière de ses atouts - Une France fière de ses valeurs

Un Etat responsable - Une Société de Confiance

Voici les contributions et analyses transmises par des membres du Chêne des Pyrénées Atlantiques :



Colette Cadieu
Hendaye

Sur le thème : "Un Etat responsable, une Société de confiance "

Pourquoi autant de textes adoptés ? De lois promulguées si celles-ci ne sont ni appliquées, ni applicables ? (Ex : Impossibilité à la Justice, aux autorités policières, au système pénitentiaire de jouer pleinement leur rôle, faute de moyens). Des comportements illicites deviennent si coutumiers, malgré les actions entreprises, que ceux-ci s'apparentent à un mode de vie que notre société semble vouloir banaliser de plus en plus.

Un exemple parmi tant d'autres, l'usage de stupéfiants « en vente partout sur le marché », jusque dans nos campagnes si longtemps épargnées. Le constat à ce sujet est alarmant. D'autant que notre type de société (pays occidentaux globalement riches, dans une perpétuelle logique de consommation, disposant de nombreuses libertés) fait de nous « la cible rêvée » des pays producteurs et des trafiquants.

Les dommages collatéraux qui en résultent ont déjà une incidence sur les dépenses publiques, et représenteront un coût de plus en plus élevé.

- Dans le domaine de la santé :

- les accidents dûs à l'usage de stupéfiants laissant, dans le meilleur des cas, trop de gens brisés, paralysés

- les dégâts irréversibles sur le fœtus

- les maladies psychiatriques. Nombreuses pathologies sont induites ou amplifiées par l'usage des drogues.

- Dans le domaine de la famille :

- la maltraitance que peut faire subir un consommateur de drogue qui bien souvent est un des parents, voire les deux, engendre des drames nécessitant l'intervention des services sociaux.

- Dans le domaine de la sécurité :

- les actes de vandalisme, les agressions de la part d'individus en manque font de nombreuses victimes.

- la violence, les émeutes de bon nombre de nos banlieues sont le fait de bandes rivales et de trafiquants.

- les services de répression et des Douanes sont obligés d'employer des moyens de plus en plus conséquents, et financièrement lourds.

Tout ceci ne peut pas être imputé à nos seuls gouvernants, aux services et aux administrations concernés. A chacun de prendre conscience du fléau.

C'est le « secret de Polichinelle » : tout le monde sait mais personne n'en parle, ou si peu. Nous laissant aller à un certain fatalisme sous prétexte que l'Etat ne fait rien.

L'Etat c'est nous. Les différents prélèvements obligatoires et indirects en alimentent les caisses. Plus nous serons irresponsables, plus nous exigerons d'être pris en charge par le système, plus nous devons acquitter les dépenses que nous lui faisons supporter. Aujourd'hui celui-ci, dans un contexte de crise économique majeure, montre ses limites (notre dette nationale est colossale). Cela ne remet nullement en cause le principe de protection sociale. Mais il faudra veiller à ce qu'il ne disparaisse pas, afin de protéger d'abord, les plus vulnérables : personnes et familles socialement fragilisées, handicapés, personnes âgées.

Une société qui ne sait pas porter le regard sur ses faiblesses ne peut se targuer d'être une société évoluée et responsable. Chacun de nous peut engager une réflexion, prendre conscience des abus, des besoins réels, et agir avec bon sens.

De nombreuses associations et réseaux de bénévoles entreprennent des actions pour pallier à l'insuffisance de services publics, à l'entraide sociale parfois déficiente. Cela s'observe dans le monde rural que la désertification a largement laissé désemparé face à une population toujours plus vieillissante. Les pouvoirs et les services publics ne pouvant être pleinement présents sur des territoires étendus et isolés.

L'attentisme, l'indifférence, la résignation sont nos pires ennemis. Ils nous enlèvent toute envie altruiste, l'occasion d'être plus sereins face aux difficultés qui nous attendent, et qui nous révoltent. Il nous faudra bon gré mal gré nous impliquer par des actes solidaires si nous ne voulons pas être à la merci d'un monde de plus en plus intransigeant, où seuls les puissants (individus, nations) domineront.

Nous sommes tous responsables en tant que personne, mais aussi chacun à l'égard de l'autre. C'est un principe immuable. Nous rejoignons ainsi la notion de civisme dont le « bien être » (confort matériel) de notre société nous a très largement éloigné, contribuant à développer notre individualisme de façon outrancière. Et par là notre désintérêt pour la Chose publique (désertion des bureaux de vote). Alors que nous ne cessons d'en appeler à elle par le biais de nos Institutions, de nos revendications. Comme si nous avions perdu confiance en nous. Désabusés, tels des enfants gâtés. N'être que spectateur, passif, menace nos libertés que nous pensons définitivement acquises, alors que nos choix sont guidés, conditionnés (ex : phénomène de consommation), nous faisant réaliser que nous subissons les choses.

Nous ne devons plus accepter le discours qui consiste à dire que l'Etat, le gouvernement, nos politiques se préoccupent bien peu de notre sort. Même si nous les désapprouvons, nous avons encore la chance de pouvoir nous rendre aux urnes, de choisir, et d'influer. Notre pays est encore l'un des plus libres au monde.

Par nos abstentions nous laissons une minorité décider pour nous. A trop délaissé notre devoir citoyen, nos droits, nos libertés, notre démocratie peuvent à tout moment être remis en cause.

2/Actualités ministérielles

Michèle Alliot-Marie annonce la prochaine fermeture de 23 prisons vétustes

Elles seront remplacées par de nouveaux établissements, pour "assurer des conditions dignes de détention". 23 prisons vétustes vont être fermées d'ici 2017, a annoncé le ministère de la Justice dans un communiqué.

Les 23 prisons jugées trop vétustes pour être rénovées seront fermées "pour la plupart entre 2015 et 2017". Une fermeture menée dans le cadre du **plan de modernisation du parc pénitentiaire**, qui vise à "assurer des conditions dignes de détention, à mettre notre pays **en conformité avec les règles pénitentiaires européennes** et à garantir la mise en oeuvre des prescriptions de la loi pénitentiaire" votée en 2009.

Le ministère de la Justice précise également que "d'ici la fin de l'année 2017, environ **9.000 places vétustes seront fermées et près de 14.000 places seront ouvertes**".

La Garde des Sceaux précise que "tous les agents en poste dans les établissements fermés pourront demander à être affectés dans les établissements alentour".

Une annonce qui ne convainc pas la CGT-Pénitentiaire : le syndicat dénonce "*choix arbitraires, unilatéraux, sans aucune concertation avec les organisations syndicales*", et déploré la "*taille inhumaine*" des nouveaux établissements.

Bettencourt: MAM appelle à la "retenue"

La ministre de la Justice Michèle Alliot-Marie a estimé "indispensable" pour la "sérénité" des enquêtes **dans l'affaire Bettencourt** que "chacun" revienne "à plus de retenue". "Je pense qu'il est indispensable pour la sérénité de la justice que chacun revienne à plus de retenue", a déclaré la garde des Sceaux interrogée sur l'affaire Woerth/Bettencourt en marge d'un déplacement à la maison d'arrêt de Nanterre.

Mme Alliot-Marie a assuré qu'elle ne "laissera personne essayer de faire des pressions sur le déroulement des ces enquêtes". "Quand je dis personne, cela concerne aussi bien le gouvernement que les politiques, les députés et les avocats", a ajouté la ministre qui était notamment accompagnée, dans le cadre de sa visite, du procureur de Nanterre Philippe Courroye.

Dans l'affaire Woerth/Bettencourt, M. Courroye, hiérarchiquement soumis à l'exécutif, pilote trois enquêtes préliminaires distinctes. Plusieurs voix se sont élevées pour réclamer que la conduite de l'enquête soit confiée à un juge d'instruction indépendant du pouvoir politique.

3/Interview de MAM dans Libération

MAM : «La République se vit à visage découvert»

Les députés français entament mardi le débat sur l'interdiction de la burqa. La ministre de la Justice, Michèle Alliot-Marie, défendra le projet de loi.



Après des polémiques entre gauche et droite et au sein de la majorité, le débat sur le voile intégral s'est apaisé. Le consensus est-il possible ?

Plusieurs députés socialistes et communistes avaient déjà dit qu'ils voteraient le texte, et les déclarations de Jean-Marc Ayrault [président du groupe PS à l'Assemblée, ndlr] sont encourageantes. L'idéal, ce serait le consensus le plus large possible. J'espère que nous y arriverons, même si j'ai cru comprendre qu'il ne fallait pas compter sur certains votes. Que des textes soient clivants, cela ne me dérange pas, c'est la démocratie. Mais quand on touche aux valeurs républicaines, il faut se rassembler.

Au final, c'est bien l'interdiction pure et simple que le gouvernement propose ?

Nous avons beaucoup discuté, écouté les analyses des uns et des autres. Nous avons abouti à un texte pédagogique et préventif qui prévoit une interdiction dans l'ensemble de l'espace public.

On parle de quelques centaines de femmes. N'utilise-t-on pas, comme l'a dit Gérard Collomb, le marteau-pilon pour écraser une mouche ?

On ne peut pas dire cela. Ce qui est en jeu, ce sont les fondements de la République et du vivre-ensemble. Ce texte, je le porte au nom de l'unité nationale. Il n'est pas question de voile dans le projet de loi, mais de la dissimulation volontaire du visage par tout moyen. C'est très important : il n'est pas question de religion. Nous affirmons un principe qui est que la République se vit à visage découvert. Ça fait partie du pacte républicain. La République

refuse le communautarisme, et se cacher le visage, refuser d'appartenir à la société, c'est le fondement du communautarisme.

N'a-t-on pas cédé, à l'UMP, à l'exploitation politicienne de la burqa ?

Parmi les députés qui se sont le plus investis, beaucoup sont issus de circonscriptions où le problème se pose. C'est aussi bien le cas de Jean-François Copé que celui du communiste André Gerin. Ce ne sont pas des calculs politiques, mais une réponse à des réalités de terrain.

Selon l'opposition, le texte ne passera pas la censure du Conseil constitutionnel...

Le Conseil d'Etat a pointé des incertitudes en se fondant sur l'équilibre entre défense de l'ordre public et libertés. Mais nous sommes sur un autre terrain qu'on pourrait appeler un ordre public sociétal. Le Conseil d'Etat connaît cette notion : c'est cet ordre public sociétal qui fonde l'interdiction de se promener nu dans la rue, par exemple.

Martine Aubry avait parlé d'un débat «stigmatisant»...

D'abord, le voile intégral est une pratique dont les musulmans de France, en premier lieu le CFCM [Conseil français du culte musulman, ndlr], disent qu'elle n'est prescrite par aucun texte coranique. Ensuite, il ne s'agit pas de stigmatiser les femmes qui portent le voile. Pour nous, elles sont plutôt des victimes. Enfin, le projet porte sur toutes les personnes qui dissimulent leur visage, et il prévoit une période de six mois consacrée à la pédagogie, avant toute sanction. Après, les juges pourront ordonner soit des stages de citoyenneté, soit une amende de 150 euros, soit les deux. Pour celui qui obligerait une personne à cacher son visage, la sanction pénale pourra aller jusqu'à un an de prison et 30 000 euros d'amende. Ce montant résulte d'un amendement similaire de la majorité et du groupe socialiste.

La burqa est en débat depuis plus d'un an. Pour combien de temps encore ?

Le texte est discuté aujourd'hui à l'Assemblée, puis en septembre au Sénat. L'urgence n'a pas été demandée, mais un vote conforme rappellerait avec force les valeurs que nous partageons tous. Il est très important de rappeler ces principes républicains, mais il faut aussi passer à autre chose.

4/Interview de MAM dans Le Figaro



Pour Michèle Alliot-Marie, «prétendre que le politique peut influencer la justice ne sert qu'à une chose: jeter la suspicion sur l'ensemble des magistrats.»

INTERVIEW (le figaro du 12.07.10)- Pour Michèle Alliot-Marie, les enquêtes en cours «ne concernent pas» le ministre Éric Woerth.

LE FIGARO. - Vous rencontrez Éric Woerth plusieurs fois par semaine depuis des mois. Comment le trouvez-vous aujourd'hui?

Michèle ALLIOT-MARIE. - Éric est déterminé. Il a été meurtri que l'on s'en prenne à son honneur, à sa famille. Il n'a pas l'intention de laisser salir sa réputation.

Éric Woerth peut-il se maintenir durablement à son poste dans ce climat?

L'emballage médiatico-politique n'aurait pas été si fort s'il n'avait pas été en charge de la réforme des retraites. Si l'on changeait de ministre chaque fois que règne l'effervescence, ce serait une incitation pour les opposants... Sur le plan du droit, on ne voit même pas bien ce qu'on reproche à Éric Woerth. L'affaire a débuté par une plainte pour abus de faiblesse (déposée par la fille de Liliane Bettencourt, NDLR) L'accuse-t-on d'en être le responsable? On parle de blanchiment, en serait-il l'auteur? Nul n'ose le prétendre. Il est question d'enregistrements illégaux, Éric Woerth en est-il coupable? Non, évidemment.

Des déclarations le visent plus directement, comme celle de la comptable de Mme Bettencourt disant avoir eu l'ordre de retirer 150.000 euros afin qu'ils soient versés au trésorier de l'UMP Éric Woerth?

Elle dit aussi qu'elle n'a pas été témoin d'une éventuelle remise. Il m'est impossible de commenter une enquête en cours, toutefois je rappelle qu'un témoin ne peut valablement témoigner que des faits qu'il a vécus directement. Ce qu'il n'a pas vu ni entendu, ce ne sont que des conjectures de sa part.

D'autres accusations pèsent sur lui, comme celle d'avoir fermé les yeux sur la situation fiscale des Bettencourt?

Elles ont été démenties, notamment par le directeur général des finances publiques.

Comment la garde des Sceaux gère-t-elle une semblable affaire? Êtes-vous informée quotidiennement?

Les informations sont transmises par la voie hiérarchique classique, le procureur fait un compte rendu à son procureur général, ce dernier transmet ensuite au ministère. De fait, la voie hiérarchique est parfois moins rapide que la presse, j'en témoigne! Je suis garante de la sérénité nécessaire à la justice dans l'enquête et de son indépendance. Mon rôle est de faire en sorte qu'elle ne se sente l'objet d'aucune pression, qu'elle soit hiérarchique, médiatique ou politique.

Précisément, une affaire si sensible, dans laquelle la personnalité du procureur, Philippe Courroye, joue un rôle central, ne vient-elle pas renforcer les arguments de ceux qui demandent une séparation plus nette entre le parquet et le pouvoir politique?

Je ne saurais admettre que l'on attaque des magistrats. L'enquête avance, et vite. Les fuites quotidiennes viennent le démontrer. Des règles existent pour garantir l'indépendance de l'enquête. Elles sont respectées. Prétendre que le politique peut influencer la justice ne sert qu'à une chose: jeter la suspicion sur l'ensemble des magistrats. C'est purement et simplement de la calomnie.

L'affaire doit-elle être «dépaysée» (confiée à une autre juridiction, NDLR), comme le demande notamment Dominique de Villepin?

Les premiers concernés, les parties au procès, ne l'ont pas demandé. La question ne se poserait que si elles le faisaient. Pour ma part, je ne peux que regretter les relations conflictuelles entre le parquet et le siège à Nanterre.

Le site Mediapart a été largement critiqué, qu'en pensez-vous? Le média est-il attaquable?

Nous sommes dans un État de droit. La presse est indépendante. Se pose aujourd'hui la question de la déontologie des médias, de la vérification des informations et de la façon dont elles sont présentées. L'immédiateté qu'impose Internet fait parfois passer au second plan ces exigences. C'est regrettable, surtout quand les dossiers concernent la justice. Quand il s'agit des politiques, certains médias ont tendance à laisser présumer la culpabilité. Cette attitude n'est pas favorable à la démocratie, elle fait le lit des extrémismes.

Que pensez-vous de l'attitude de l'opposition?

Je note que les mêmes qui se réjouissent des investigations du parquet lorsque leurs résultats semblent épouser leur cause dénoncent une collusion avec le pouvoir lorsque d'autres investigations donnent un résultat inverse...

En tant que responsable politique, pensez-vous qu'il faudrait prévoir des règles pour encadrer les fonctions que peuvent exercer les conjoints de ministres?

Dans ce cas, pourquoi se limiter aux ministres? Ne faudrait-il pas alors se pencher sur le cas des conjoints de parlementaires, de journalistes, de magistrats, de policiers? Pourquoi seulement le conjoint? Doit-on informer l'État de tous les gens qu'on fréquente? Attention à ne pas ériger une société de suspicion. Est-ce vraiment dans ce type de société que l'on veut vivre?

5/ "Pour l'honneur de la Justice" : Tribune de MAM dans Le Monde



Il n'est pas de République sans une Justice respectée.

J'ai une haute idée de la Justice de mon pays. J'ai une grande considération pour les magistrats. Alors je dis « assez » aux attaques aussi absurdes qu'injustifiées qu'on a vu fleurir

ces derniers mois et ces dernières semaines. L'institution judiciaire et ceux qui la servent avec compétence, courage et dévouement, méritent qu'on les respecte.

Quel mépris de la part de ceux, politiques, avocats et même syndicats de magistrats qui dénoncent une « justice aux ordres », faisant fi du professionnalisme et de l'éthique des magistrats français.

Quelle inconscience de la part de ceux, hélas parfois magistrats eux-mêmes, qui attaquent personnellement un magistrat, sans prendre garde qu'en insultant un procureur, ils insultent le ministère public et la magistrature tout entière.

Quelle médiocrité de la part de ceux qui, par ignorance, inculture ou opportunisme politicien de bas étage, agitent le soupçon d'un parquet aux ordres du Gouvernement. Chaque jour apporte son lot de fuites médiatiques démontrant, avec force détails et descriptions, la progression des enquêtes.

Que penser quand un ancien ministre de la Justice oublie la dignité de la fonction qu'elle a exercée et rejoint dans cette démarche de dénigrement députés socialistes et organisations syndicales ouvertement d'opposition ?

Quelle conception de l'indépendance de la justice ont donc ceux qui prétendent décider de son cours ? Comment peut-on, le matin, dénoncer d'imaginaires interventions de l'exécutif dans le judiciaire, pour exiger, l'après-midi, que le Garde des Sceaux choisisse tel ou tel magistrat pour mener les enquêtes ? Faudra-t-il aussi, pour les satisfaire, choisir les fonctionnaires de police, les greffiers, les avocats, puis in fine les juges, au gré de leurs revendications ? Ont-ils conscience qu'en attaquant une procédure en tous points légale, c'est la Justice tout entière qu'ils remettent en cause ?

Que les choses soient claires : une telle intrusion du Garde des Sceaux dans une procédure en cours est strictement incompatible avec la vision que je me fais de la justice et de ma propre fonction.

L'impartialité de la Justice impose sa sérénité. Elle doit s'abstraire et être protégée des contingences médiatiques, politiciennes voire personnelles.

Ceux qui pour asseoir leurs postures et leurs attaques politiciennes prétendent douter de la Justice donnent une bien triste image de la politique et de la démocratie.

Inconséquence ou cynisme de leur part, je l'ignore. Ce que je sais, c'est que les magistrats méritent mieux que cela, que les institutions de la République exigent mieux que cela.

La Justice est l'un des piliers de la République. Elle est rendue au nom du peuple français. Le parquet enquête, parle et défend les intérêts non de tel ou tel mais de la société.

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, il est de mon devoir de préserver la Justice de toute pression, qu'elle soit hiérarchique, politique ou médiatique. Au nom de l'indépendance de la justice et afin de garantir au mieux la sérénité des enquêtes, je ne commente ni n'interviens dans les procédures en cours. Les mêmes raisons me conduisent naturellement à m'opposer à toute tentative, d'où qu'elle vienne, d'influer sur le cours de la justice.

La Justice n'appartient ni au Gouvernement, ni à une poignée de spécialistes du bruit médiatique. Indépendance et impartialité en sont les vertus premières. Les remettre en cause pour des motifs de basse politique est préjudiciable à la confiance des Français en leur justice, et donc à la société tout entière.

Une justice sereine, impartiale, indépendante, attentive aux plus fragiles autant qu'aux puissants doit être à l'abri de l'intervention des individus et des tumultes de la conjoncture. C'est ma conviction, et c'est le sens mon engagement en faveur de la Justice, dans l'intérêt de la France.

Michèle Alliot-Marie

Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,

Ministre de la Justice et des Libertés
